

# HAFFNER ENERGY SA

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2024

## **HAFFNER ENERGY**

Société anonyme au capital de 4 469 345,70 €

Siège social : 2 place de la Gare 51300 VITRY LE FRANÇOIS

RCS 813 176 823 CHALONS EN CHAMPAGNE

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 mars 2024**

À l'Assemblée Générale de la société Haffner Energy SA

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Haffner Energy SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.6 de l'annexe des comptes consolidés.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires des contrats et à l'évaluation de la marge à terminaison de ces contrats ayant conduit à comptabiliser un chiffre d'affaire débiteur de 157 milliers d'euros.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre

à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris La Défense et à Paris, le 30 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS

AKELYS

DocuSigned by:  
  
A07F1AABFD374A1...

Mathieu Mougard

François Lamy

# **Etats financiers IFRS du Groupe Haffner Energy SA**

Exercice clos le 31 mars 2024

## SOMMAIRE

---

<b>COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>5</b>
<b>ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....</b>	<b>6</b>
<b>BILAN .....</b>	<b>7</b>
<b>ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....</b>	<b>9</b>
<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE .....</b>	<b>10</b>
<b>1. Description de la Société et de l'activité .....</b>	<b>11</b>
<b>2. Base de préparation .....</b>	<b>12</b>
<b>2.1. Déclaration de conformité .....</b>	<b>12</b>
<b>2.2. Evolution du référentiel comptable .....</b>	<b>12</b>
<b>2.3. Recours à des estimations et aux jugements .....</b>	<b>13</b>
<b>2.4. Base d'évaluation .....</b>	<b>13</b>
<b>2.5. Liste des sociétés consolidées .....</b>	<b>14</b>
<b>2.6. Continuité d'exploitation .....</b>	<b>14</b>
<b>2.7. Devise fonctionnelle et de présentation .....</b>	<b>14</b>
<b>3. Faits significatifs de l'exercice 2023/2024.....</b>	<b>15</b>
<b>3.1. Elargissement de l'offre produits au gaz renouvelable de forte puissance et au Carburant d'Aviation Durable (SAF).....</b>	<b>15</b>
<b>3.2. Annulation des projets Carbonloop du carnet de commandes au 31 mars 2024</b>	<b>19</b>
<b>3.3. Résiliation amiable du contrat clés en mains avec R-Hynoca.....</b>	<b>20</b>
<b>3.4. Des avancées significatives pour le dispositif industriel et la vitrine des savoir-faire Haffner Energy .....</b>	<b>21</b>
<b>3.4.1 Installation d'un centre d'essais et de formation à Marolles .....</b>	<b>21</b>
<b>3.4.2 Poursuite de l'industrialisation avec l'acquisition de Jacquier et le lancement du projet de Première Usine FactorHy .....</b>	<b>21</b>
<b>3.5. Attribution d'un plan d'actions gratuites et rachat d'actions .....</b>	<b>22</b>
<b>4. Evénements postérieurs à la clôture .....</b>	<b>23</b>
<b>4.1 Poursuite du déploiement de l'activité en Amérique du Nord .....</b>	<b>23</b>
<b>4.2 Création de la filiale Haffner Energy, Inc .....</b>	<b>23</b>
<b>4.3 Projet de licenciement économique.....</b>	<b>23</b>
<b>5. Participation mise en équivalence dans des sociétés de projet.....</b>	<b>24</b>
<b>6. Données opérationnelles .....</b>	<b>25</b>
<b>6.1. Information sectorielle.....</b>	<b>25</b>
<b>6.2. Chiffre d'affaires .....</b>	<b>26</b>
<b>6.3. Autres produits.....</b>	<b>29</b>
<b>6.4. Charges opérationnelles .....</b>	<b>30</b>

6.5. Personnel et effectifs .....	31
7. Résultat financier .....	35
8. Impôts sur le résultat .....	36
8.1. Charge d'impôt sur le résultat .....	37
8.2. Preuve d'impôt sur le résultat .....	38
8.3. Ventilation des actifs (passifs) nets d'impôts différés .....	38
8.4. Impôts différés actifs non reconnus .....	39
8.5. Incertitudes relatives aux traitements fiscaux .....	39
9. Ecarts d'acquisition .....	40
10. Immobilisations incorporelles et corporelles .....	41
10.1. Immobilisations incorporelles .....	41
10.2. Immobilisations corporelles .....	43
10.3. Tests de dépréciation .....	44
11. Contrats de location .....	45
12. Actifs financiers non courants .....	48
13. Stocks .....	49
14. Créances clients et autres actifs courants .....	50
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	52
16. Capitaux propres .....	52
16.1. Capital social .....	52
16.2. Gestion du capital .....	53
16.3. Résultat par action .....	54
17. Provisions et passifs éventuels .....	55
18. Autres passifs non courants .....	56
19. Emprunts, dettes financières et dettes de loyer .....	57
19.1. Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières .....	57
19.2. Tableau de variation des emprunts, dettes financières et dettes de loyers en distinguant les flux de trésorerie des autres flux .....	58
20. Fournisseurs et autres passifs courants et non courants .....	59
21. Instruments financiers et gestion des risques .....	60
21.1. Classement et juste valeur des instruments financiers .....	60
21.2. Gestion des risques .....	61
21.2.1. Risque de taux d'intérêt .....	61
21.2.2. Risques de crédit .....	61
21.2.3. Risques de liquidité .....	62
22. Transaction avec les parties liées .....	63

<b>23.</b>	<b>Engagements hors bilan.....</b>	<b>63</b>
<b>24.</b>	<b>Honoraires du commissaire aux comptes.....</b>	<b>63</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Chiffre d'affaires	(157)	303
Autres produits	69	26
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	2 094	-
Achats consommés	(3 030)	-
Achats non-stockés et fournitures	(894)	(673)
Autres achats et charges externes	(4 274)	(3 188)
Charges du personnel	(6 230)	(5 185)
Amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et droits d'utilisation	(2 587)	(520)
Autres produits et charges	4 747	(7 247)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(10 263)</b>	<b>(16 484)</b>
Produits financiers	425	81
Charges financières	(92)	(71)
<b>Résultat financier net</b>	<b>333</b>	<b>10</b>
Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(9 929)</b>	<b>(16 474)</b>
Impôt sur le résultat	(6)	13
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(9 935)</b>	<b>(16 461)</b>
<b>Résultat de la période attribuable aux :</b>		
Propriétaires de la société	(9 935)	(16 461)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<b>Résultat par action</b>		
Résultat de base par action (en euros)	(0.22)	(0.37)
Résultat dilué par action (en euros)	(0.22)	(0.37)

**ETAT DU RESULTAT GLOBAL**

En k€	31/03/2024	31/03/2023
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(9 935)</b>	<b>(16 461)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Réévaluations du passif au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)	9	11
Impôt lié	(2)	(3)
Entreprise mise en équivalence - quote-part des autres éléments du résultat global (écarts actuariels, nets d'impôt)		
<b>Total éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>Total éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>(9 928)</b>	<b>(16 453)</b>
<b>Résultat global de l'exercice attribuable aux :</b>		
Propriétaires de la société	(9 928)	(16 453)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-

**BILAN**

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Immobilisations incorporelles	7 843	7 951
Ecart d'acquisition	497	-
Immobilisations corporelles	1 498	276
Droits d'utilisation	821	375
Actifs financiers	244	281
Actifs d'impôt différé	38	24
Autres actifs non courants	-	-
<b>Actifs non courants</b>	<b>10 941</b>	<b>8 907</b>
Stocks et en-cours	10 145	250
Créance clients	1 823	87
Actifs sur contrat client courants	177	541
Créances d'impôt courant	-	-
Autres actifs courants	11 590	11 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 042	35 476
<b>Actifs courants</b>	<b>34 777</b>	<b>48 000</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>45 718</b>	<b>56 907</b>

	31/03/2024	31/03/2023
Capital social	4 469	4 469
Primes d'émission	58 682	58 682
Autres réserves	667	797
Report à nouveau	-	-
Résultats non distribués	(37 050)	(27 061)
Autres éléments du résultat global	-	-
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société</b>	<b>26 768</b>	<b>36 887</b>
Emprunts et dettes financières non courants	2 050	3 242
Dettes de loyers non courantes	496	223
Passif au titre des régimes à prestations définies	86	66
Provisions non courantes	-	-
Autres passifs non courants	3 469	630
<b>Passifs non courants</b>	<b>6 101</b>	<b>4 161</b>
Emprunts et dettes financières courants	1 929	1 501
Dettes de loyers courantes	319	181
Dettes fournisseurs	3 031	4 432
Passifs sur contrat client courants (produits différés)	2 594	-
Provisions courantes	234	5 820
Autres passifs courants	4 742	3 925
<b>Passifs courants</b>	<b>12 849</b>	<b>15 859</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>18 950</b>	<b>20 020</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>45 718</b>	<b>56 907</b>

## ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En k€	Note	Capital	Primes d'émission	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Situation au 31 mars 2022</b>		<b>4 469</b>	<b>58 682</b>	<b>23</b>	<b>(8 921)</b>	<b>54 253</b>	<b>-</b>	<b>54 253</b>
Incidence des changements de méthode comptable					-	-	-	-
Résultat net de l'exercice					(16 461)	(16 461)	-	(16 461)
Autres éléments du résultat global de l'exercice					7	7	-	7
Autres mouvements						-	-	-
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(16 454)</b>	<b>(16 454)</b>		<b>(16 454)</b>
Augmentations de capital		-	-			-		
Mouvement sur actions propres					(1 685)	(1 685)	-	(1 685)
Paievements en actions				773		773		
<b>Total des transactions avec les propriétaires de la Société</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>773</b>	<b>(1 685)</b>	<b>(912)</b>	<b>-</b>	<b>(912)</b>
								-
<b>Situation au 31 mars 2023</b>		<b>4 469</b>	<b>58 682</b>	<b>797</b>	<b>(27 061)</b>	<b>36 887</b>	<b>-</b>	<b>36 887</b>
Incidence des changements de méthode comptable					-	-	-	-
Résultat net de l'exercice					(9 935)	(9 935)	-	(9 935)
Autres éléments du résultat global de l'exercice					(1)	(1)	-	(1)
Autres mouvements						-	-	-
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9 936)</b>	<b>(9 936)</b>		<b>(9 936)</b>
Augmentations de capital						-		
Mouvement sur actions propres					(53)	(53)	-	(53)
Paievements en actions				(130)		(130)		
<b>Total des transactions avec les propriétaires de la Société</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(130)</b>	<b>(53)</b>	<b>(183)</b>	<b>-</b>	<b>(183)</b>
								-
<b>Situation au 31 mars 2024</b>		<b>4 469</b>	<b>58 682</b>	<b>667</b>	<b>(37 051)</b>	<b>26 768</b>	<b>-</b>	<b>26 768</b>

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE**

En k€	31/03/2024	31/03/2023
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(9 935)</b>	<b>(16 461)</b>
<i>Ajustements pour :</i>		
– Amortissement des immobilisations et droits d'utilisation	2 572	520
– Résultat financier net	84	71
– Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence	-	-
– Résultat de cession d'immobilisations	132	597
– Impôt sur le résultat	6	(13)
– Charges et produits liés aux paiements en actions	(130)	773
– Autres éléments	(5 640)	3 497
<b>Total des ajustements</b>	<b>(2 977)</b>	<b>5 446</b>
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>	<b>(12 912)</b>	<b>(11 015)</b>
<i>Variations des :</i>		
Incidence de la var. des stocks et en cours	(9 488)	(250)
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs	208	(9 210)
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs	3 183	4 001
<b>Total des variations</b>	<b>(6 097)</b>	<b>(5 209)</b>
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnel</b>	<b>(19 009)</b>	<b>(16 475)</b>
Impôts payés	(1 372)	(382)
<b>Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles</b>	<b>(20 382)</b>	<b>(16 857)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 417)	(5 970)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Subventions d'investissement	974	-
Augmentation d'actifs financiers	-	(108)
Diminution d'actifs financiers	36	-
Intérêts reçus	-	-
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités</b>	<b>(2 406)</b>	<b>(6 078)</b>
Augmentation de capital	(53)	(1 685)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières	590	81
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(2 099)	(1 342)
Intérêts versés	(85)	(72)
<b>Trésorerie nette liée aux activités de financement</b>	<b>(1 647)</b>	<b>(3 018)</b>
<b>Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(24 435)</b>	<b>(25 953)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er avril	35 476	61 429
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars</b>	<b>11 041</b>	<b>35 476</b>

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS IFRS

### 1. Description de la Société et de l'activité

Haffner Energy est spécialisée dans le domaine des biocarburants durables. Elle conçoit, fabrique, fournit et exploite des solutions de production d'énergies renouvelables par la valorisation des résidus de biomasse. Forte de 30 ans d'expérience dans la conversion de la biomasse en énergie, ainsi que d'importants investissements en R&D, sa technologie innovante et brevetée de thermolyse répond aux enjeux de décarbonation et impératifs économiques de l'industrie, de la mobilité terrestre, aérienne et maritime, ainsi que des Etats et des collectivités. Sa technologie contribue en outre à régénérer la planète grâce à la coproduction de CO<sub>2</sub> biogénique et/ou de biochar, puits de carbone naturel et durable.

Haffner Energy a l'ambition d'être le partenaire privilégié des industriels, des Etats et des collectivités désireux d'œuvrer à la construction d'un avenir qui repose sur des choix énergétiques décarbonés, durables et compétitifs vis-à-vis des énergies fossiles. Implantée en France à Vitry-le-François, au cœur de la région Grand-Est, et disposant de bureaux à Paris, Nantes et Houston (Etats-Unis), la Société a développé un procédé technologique permettant de produire du gaz, de l'hydrogène et du méthanol renouvelables, ainsi que du Carburant d'Aviation Durable ou *Sustainable Aviation Fuel* (SAF).

Haffner Energy se positionne comme un acteur clé de l'économie circulaire. En valorisant des résidus de biomasse, ou de la biomasse issue de cultures régénératrices de terres marginales, sans conflit d'usage et sourcés au plus proche des points de consommation de l'énergie, la Société fédère autour d'elle des partenariats locaux entre acteurs publics et privés unis dans leur volonté de mener à bien la transition vers un mix énergétique décarboné. Elle veut répondre également à l'enjeu de la réindustrialisation verte des territoires par la création d'emplois non délocalisables.

Haffner Energy opère son activité à travers :

- La recherche, la conception, la construction, la réalisation, la commercialisation et le cas échéant, l'exploitation d'installations pour la production de gaz, d'hydrogène et de méthanol renouvelables ainsi que de Carburant d'Aviation Durable (ou SAF) à partir de thermolyse de la biomasse ;
- L'ensemble des études techniques puis l'installation de machines, d'équipements et de modules complets pour la production de gaz, d'hydrogène et de méthanol renouvelables ainsi que de SAF ;
- Des services associés, comme la maintenance des équipements vendus et la fourniture de la biomasse à travers son service Biomatch®.

Les présents états financiers IFRS comprennent les comptes de Haffner Energy. Ils comprennent également la SAS Emile JACQUIER, dont 100% des titres ont été acquis le 13 juin 2023 et qui est consolidée par intégration en globale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## 2. Base de préparation

Les états financiers IFRS de la Société Haffner Energy ont été établis sur la base des comptes consolidés au 31 mars 2024 et sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et interprétées par l'IFRS Interpretations Committee et le Standard Interpretations Committee, au 31 mars 2024.

Bien que ne répondant pas aux conditions d'application du règlement n°1606/2002, du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, la Société a choisi de fournir, sur une base volontaire, une information financière préparée selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. La date de transition aux normes IFRS est au 1<sup>er</sup> avril 2019, l'exercice clos au 31 mars 2024 constitue donc le cinquième exercice présenté par la Société dans le référentiel IFRS.

Concernant le traitement des événements survenus postérieurement aux dates auxquelles les comptes de chacun des exercices présentés ont été établis, les événements survenus entre le 31 mars 2024 et la date d'arrêté des états financiers IFRS ont été traités conformément à IAS 10 « Événements postérieurs à la date de clôture ». Ces événements sont décrits dans la note 4 de la présente annexe aux états financiers IFRS « Événements postérieurs à la clôture » qui présente les événements significatifs intervenus sur la période précitée.

### 2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne applicables aux exercices couverts par les comptes.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/commission/index\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/index_fr).

### 2.2. Evolution du référentiel comptable

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'ont pas d'impact significatif dans les comptes :

- Amendement à IAS 1 relatif aux informations à fournir sur les principes et méthodes comptables significatives,
- Amendement à IAS 8 relatif aux estimations comptables,
- Amendement à IAS 12 relatif à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations qui seront d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou postérieurement.

### **2.3. Recours à des estimations et aux jugements**

En préparant ces états financiers, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la Société et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue, pour tenir compte, le cas échéant, des nouvelles circonstances. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

#### **Jugements et incertitudes liés aux estimations**

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.1 – Participation mise en équivalence : détermination du niveau d'influence sur les sociétés de projet
- Note 11 – Durée des contrats de location : déterminer si la Société est raisonnablement certaine d'exercer ses options de prolongation/résiliation.
- Note 17 – Provision pour pertes sur contrats déficitaires

#### **Hypothèses et incertitudes liées aux estimations**

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs sont données dans les notes suivantes :

- Note 6.2 – Chiffre d'affaires : hypothèses relatives à la probabilité de versement de pénalités de sous-performance ou d'encaissement de bonus de sur-performance, et à l'évaluation de la marge à terminaison.
- Note 10.1 – Frais de développement activés : appréciation de leur recouvrabilité.
- Note 11 – Contrat de location : détermination des principales hypothèses, notamment durée de location et taux d'actualisation.
- Note 14 – Créances clients et autres actifs courants : appréciation de leur recouvrabilité et évaluation de la dépréciation
- Note 17 – Estimation de la perte sur contrats déficitaires

### **2.4. Base d'évaluation**

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

## 2.5. Liste des sociétés consolidées

Raison sociale	Pays	% contrôle	Méthode de consolidation
Haffner Energy	France	-	Société mère
Jacquier	France	100%	Intégration globale

Les titres de R-HYNOCA détenus à hauteur de 15% au 31 mars 2023 ont été cédés en totalité le 13 décembre 2023.

## 2.6. Continuité d'exploitation

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité et considère qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour faire face au financement de ses activités pour les 12 prochains mois. Cette assertion repose notamment sur la production d'hydrogène en continu sur son nouveau site situé à Marolles à compter du mois de septembre 2024, permettant ainsi la signature de contrats d'équipements pour la production d'hydrogène dans le courant du 2nd semestre 2024/2025, et/ou sur la réussite, avant la fin de l'année, de la recherche de financements en cours.

Comme envisagé lors de la présentation des comptes semestriels, Haffner Energy a engagé des démarches pour rechercher des financements complémentaires, destinés à contribuer au financement de sa croissance et à élargir son modèle économique. De fournisseur de technologie destinée à la production d'hydrogène renouvelable, la Société se positionne désormais à la fois comme fournisseur de technologie de production de biocarburants, mais aussi comme producteur de biocarburants et développeur de projets. Un mandat a été confié à Avolta, spécialiste européen du M&A et de la levée de fonds des entreprises innovantes, en vue de rechercher des investisseurs (dette et/ou equity) pour accompagner le développement de la Société ainsi que ses projets. La création de valeur combinée pour la Société et pour ses actionnaires est un objectif déterminant de l'opération envisagée.

## 2.7. Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

### 3. Faits significatifs de l'exercice 2023/2024

#### 3.1. Elargissement de l'offre produits au gaz renouvelable de forte puissance et au Carburant d'Aviation Durable (SAF)

La technologie disruptive de thermolyse de la biomasse de Haffner Energy et les solutions qui en sont issues ont la capacité de répondre de manière polyvalente à des besoins de décarbonation qui s'accroissent, créant ainsi de nouvelles opportunités de développement en complément de l'hydrogène renouvelable, dont le déploiement est retardé. Prenant en considération la forte augmentation du coût et de la volatilité du gaz naturel, le Groupe s'est mobilisé pour mettre au point de nouvelles offres déclinées de sa technologie, afin de capter le marché du gaz renouvelable en remplacement du gaz naturel fossile et du SAF en remplacement du kérosène fossile.

Ces nouvelles offres, en enrichissant le portefeuille produits, ont ainsi redéfini les priorités commerciales de la Société, avec une offre gaz renouvelable (SYNOCA®) répondant à des besoins immédiats et souvent urgents (cf. [communiqué de presse du 3 octobre 2023](#)), et une offre SAFNOCA® pour la production de Carburant d'Aviation Durable (SAF) de plus long terme (cf. [communiqué de presse du 6 juillet 2023](#)).

Haffner Energy évolue désormais sur 3 principaux marchés, aux horizons différenciés :

Perspectives de commercialisation	HYNOCA®	SYNOCA®	SAFNOCA®
	Pour remplacer l'hydrogène fossile par de l'hydrogène renouvelable	Pour remplacer le gaz naturel fossile par du gaz de synthèse renouvelable (Hypergas®)	Pour remplacer le kérosène fossile par du carburant d'aviation durable (SAF) via un gaz renouvelable précurseur
Court-terme			
Moyen-terme			
Long-terme			
Industrie	<b>Clients ciblés :</b> <b>entreprises utilisant de l'hydrogène pour leur processus industriel :</b> raffinage, industrie pétrolière, verrerie, sidérurgie, production de méthanol, chimie...	<b>Clients ciblés :</b> <b>industriels utilisant du gaz naturel comme vecteur énergétique :</b> métallurgie, verrerie, céramique, textile, papeterie, briqueterie, agro-alimentaire, pétrochimie...	NA
Mobilité			
Véhicules utilitaires légers 	<b>Clients ciblés :</b> <b>les distributeurs d'H2</b> publics ou privés	NA	NA
Véhicules lourds 	<b>Clients ciblés :</b> <b>les distributeurs d'H2</b> publics ou privés	NA	NA
Aviation 	<b>Clients ciblés :</b> <b>Opérateurs des futurs avions H2</b> (post 2035) pour des lignes court et moyen courrier	NA	<b>Clients ciblés :</b> Distributeurs d'énergie, compagnies aériennes, énergéticiens, aéroports... MOUs (Accords de partenariats) Projets

- **L'hydrogène renouvelable avec la solution HYNOCA®**

La **solution HYNOCA®**, qui permet de produire de l'**hydrogène renouvelable** pour remplacer l'hydrogène fossile, a vu son déploiement retardé dans un marché au développement plus lent qu'anticipé, notamment au moment de l'introduction en bourse de la Société en février 2022 (antérieure au conflit en Ukraine).

L'exercice 2023-2024 a été consacré à l'élargissement de l'offre technique et commerciale de Haffner Energy pour diversifier et accroître son marché adressable face à la lenteur du démarrage de l'écosystème de l'hydrogène renouvelable en particulier en Europe. L'insuffisance de débouchés, le manque de « *contrats d'offtakes take or pay* » rendant la majorité des projets difficilement finançables. Cette situation, qui a entraîné un retard dans la signature de nouveaux contrats, a également pesé sur l'exécution du carnet de commandes précédemment constitué. L'exercice 2023-2024 a ainsi vu la résiliation ou l'annulation des premiers contrats obtenus relatifs à la production d'hydrogène renouvelable, comme le contrat R-Hynoca dont la résiliation a été actée le 13/12/2023 (cf. [communiqué de presse du 14 décembre 2023](#)).

S'agissant du devenir des 3 contrats conclus avec Carbonloop (un contrat pour la fourniture d'équipements visant la production de gaz renouvelable d'une capacité de 500 kW et deux contrats pour la fourniture d'hydrogène renouvelable), il semble désormais acquis qu'ils ne seront pas poursuivis (voir section 1.3.4.2 du Rapport Annuel). Les contrats avaient été suspendus depuis le 30 septembre 2023 (cf. [communiqué de presse du 14 décembre 2023](#)) et les risques d'annulation du carnet de commandes avaient été annoncés.

Dans le même temps, Haffner Energy a reçu de nouvelles manifestations d'intérêt dans le potentiel de sa technologie avec deux projets à l'international portant sur des équipements de production d'hydrogène renouvelable (HYNOCA®) d'une capacité unitaire de 30 kg par heure qui figurent en tête du pipeline et devraient pouvoir être contractualisés avant la fin de l'année, témoignant du fait que ce marché n'est pas remis en question mais simplement retardé.

Haffner Energy est convaincue que l'hydrogène renouvelable, source potentielle de souveraineté énergétique et industrielle, de relocalisation des industries et de captation du carbone, aura à l'avenir une place importante dans le mix énergétique en France comme à l'international, comme ont réussi à le faire l'éolien et le solaire après de nombreuses années d'efforts.

- **Le gaz renouvelable avec la solution SYNOCA®**

La **solution SYNOCA®** permet de remplacer le gaz naturel fossile par un gaz de synthèse renouvelable (l'Hypergas®). Haffner Energy a mis au point une offre de plus forte puissance, en format 10MW et au-delà, économiquement compétitive vis-à-vis du gaz naturel et entièrement renouvelable, simple à installer sur le plan technique (pas de modification significative des outils industriels existants) comme administratif. Elle est devenue la priorité commerciale n°1 pour le court-terme compte tenu de ses caractéristiques « drop-in », dans un marché industriel considérable en Europe, formé des 14 000 consommateurs de gaz naturel fossile, pour leurs besoins thermiques industriels, réseaux de chaleur ou de production autonome d'électricité.

Le développement attendu sur cette solution, lancée commercialement en octobre 2023 (cf. [communiqué de presse du 3 octobre 2023](#)), devrait au minimum compenser à court terme le décalage d'activité observé sur le marché de l'hydrogène renouvelable.

- **Le SAF avec la solution SAFNOCA®**

La **solution SAFNOCA®**, annoncée en juillet 2023 (cf. [communiqué de presse du 6 juillet 2023](#)), constitue une brique décisive pour remplacer le kérosène fossile par du Carburant d'Avion Durable (SAF) et décarboner le transport aérien, sans remplacement de la flotte existante.

La production de SAF implique de combiner de l'hydrogène renouvelable et du CO<sub>2</sub> biogénique. Seule la biomasse durable et les déchets organiques renouvelables peuvent actuellement apporter ce carbone biogénique de manière significative. Cependant, bien que les gisements de biomasse soient considérables, leur dispersion, les variations saisonnières et interannuelles favorisent fortement tout procédé agnostique au type de biomasse exploitée. C'est précisément l'intérêt déterminant et unique de la technologie conçue par Haffner Energy. Pouvoir exploiter la biomasse durable locale disponible tout au long de l'année permet de lever le principal verrou de l'accès massif au carbone biogénique, tout en sécurisant l'approvisionnement tant sur le plan quantitatif qu'économique.

La production de SAF est la voie essentielle et incontournable pour décarboner le transport aérien actuel et à venir, aucun remplacement ni adaptation de la flotte mondiale existante étant requis. Le déploiement du SAF est enjeu crucial qui bénéficie d'un engagement international aussi bien public que privé. La récente publication en France de l'appel à projets France 2030 CARB AERO opéré par l'ADEME, et doté de 200 millions d'euros, en est l'illustration.

Conformément à ce qui avait été annoncé il y a un an lors de la présentation des résultats annuels 2022/2023, Haffner Energy s'est structuré au cours de l'exercice pour tirer parti de sa technologie disruptive sur le marché du SAF. L'année écoulée a ainsi confirmé l'importance du potentiel de développement existant pour la Société, approchée par certains des plus grands acteurs du secteur.

Haffner Energy vient notamment d'annoncer un premier projet d'usine de production de SAF à l'aéroport de Paris-Vatry (Marne, Région Grand-Est, France), développé en collaboration avec plusieurs partenaires publics et privés, au premier rang desquels LanzaJet (cf. [communiqué de presse du 06 juin 2024](#)). Ce leader mondial de la technologie ATJ (Alcohol-To-Jet) est l'un des acteurs les plus avancés du secteur avec plus de 90 projets SAF en portefeuille et figure sur la prestigieuse liste des « *TIME 100 Most Influential Companies* » pour 2024. Le projet a été soumis le 28 juin dernier à l'appel à projets France 2030 CARB AERO opéré par l'ADEME. Sa sélection assurerait le financement d'une partie du développement du projet (études d'ingénierie d'avant-projet).

Haffner Energy a également reçu de nombreuses marques d'intérêt des plus grands protagonistes du secteur. Plusieurs premiers MOUs (accords de partenariats) sont en cours de discussion pour une signature prochaine en Europe et aux Etats-Unis et pour une production massive de SAF à partir de 2028.

- **De nouveaux débouchés géographiques et sectoriels**

En termes de **débouchés sectoriels**, l'industrie est devenue au cours de l'exercice 2023-2024 le premier marché à court-terme de Haffner Energy, validant le ciblage commercial annoncé au second semestre 2023.

En **termes géographiques**, on notera la **montée en puissance de l'Amérique du Nord**, avec plusieurs projets majeurs actuellement à l'étude, d'un montant unitaire moyen de 100 millions d'euros pour la seule brique technologique portée par Haffner Energy, notamment aux Etats-Unis. Haffner Energy réussit ainsi son implantation et sa montée en puissance sur le sol américain, où son ambition s'est récemment concrétisée par la création de sa filiale Haffner Energy, Inc, implantée à Houston. (cf. [communiqué de presse du 29 mai 2024](#) et voir section 1.4.2.2 du Rapport Annuel).

Le marché américain offre en effet d'importantes opportunités, compte tenu à la fois de l'importance du gisement de biomasse et de la bonne intégration de la Société à l'écosystème local. A ce titre, Haffner Energy a signé un premier partenariat en mars 2024 avec la Société Hexas Biomass, Inc. afin de développer des projets conjoints de production de carburants durables à partir de biomasse issue de terres marginales (cf. [communiqué de presse du 13 mars 2024](#)). Depuis novembre 2023, Haffner Energy est également hébergée au centre d'innovation Greentown Labs à Houston (Texas, Etats-Unis) et membre d'Arches H2, une initiative californienne visant à accélérer les projets d'hydrogène renouvelable. L'inflation Reduction Act (IRA) offre par ailleurs un cadre particulièrement incitatif à la production de biocarburants, dont le SAF et l'hydrogène (voir section 1.4.2 du Rapport Annuel).

### 3.2 Annulation des projets Carbonloop du carnet de commandes au 31 mars 2024

Carbonloop et Haffner Energy ont signé un contrat commercial en octobre 2021 qui définit le partenariat entre les deux Sociétés. Dans ce cadre, un acompte de 1,5M€ a été versé à Haffner Energy par Carbonloop en janvier 2022. Une première commande d'une unité SYNOCA® a été signée en septembre 2022, puis deux commandes HYNOCA® en mars 2023, pour un montant total de 14,9 M€. Les premiers règlements facturations ont été imputés sur l'acompte prémentionné de 1,5 M€ et qui a été ainsi entièrement apuré au 31 mars 2023.

- **Evolution du contrat SYNOCA® signé en septembre 2022**

Un avenant au contrat a été signé en avril 2023, levant une option complémentaire pour 0,3 M€. Le contrat a par ailleurs poursuivi son exécution, avec la fabrication et la mise à disposition des premiers équipements chez Jacquier, facturés en septembre 2023.

- **Evolution des deux contrats HYNOCA® signés en mars 2023**

Le premier contrat de fourniture d'une station hydrogène a commencé à être exécuté avec l'élaboration des plans-guides de génie civil, qui ont été remis au client et facturés début octobre 2023. Aucune activité ni aucun flux financier n'ont eu lieu au cours de l'exercice concernant le deuxième contrat.

Du fait de l'incertitude sur l'issue de ces discussions, il a été décidé de ne retenir aucun avancement de ces contrats dans les comptes arrêtés au 30 septembre 2023. Pour mémoire, un chiffre d'affaires à l'avancement de 303 k€ avait été constaté au 31 mars 2023 sur le contrat SYNOCA® ainsi qu'une perte à terminaison de 1 104 k€. Les travaux réalisés sur le premier semestre 2023 (heures de développement et études externes d'ingénierie) ont été activés pour 417 k€ et dépréciés à 100%, entraînant une reprise de 275 k€ de la perte à terminaison.

Au 31 mars 2024, les expositions bilancielle nettes étaient les suivantes :

- créances clients pour 1 840 k€, échues et impayées à la date de ce rapport ;
- produits constatés d'avance pour 1,1 M€
- acompte reçu au titre des contrats Carbonloop pour 1,5M€
- perte à terminaison de 0 euro (reprise de la provision au 31 mars 2024)

**Il semble désormais très probable que les trois contrats conclus avec Carbonloop ne seront pas poursuivis.** Les contrats avaient été suspendus depuis le 30 septembre 2023 (cf. [communiqué de presse du 14 décembre 2023](#)) et les risques d'annulation du carnet de commandes avaient été annoncés. **La récente liquidation judiciaire de Carbonloop SAS, la Société d'ingénierie accompagnant les projets, vient corroborer l'absence de poursuite de ces projets.**

### 3.3 Résiliation amiable du contrat clés en mains avec R-Hynoca

R-Hynoca et Haffner Energy ont signé le 13 décembre 2023, d'un commun accord, la résiliation du contrat clés en mains qui devait aboutir en 2024 à une production de 720 kg d'hydrogène renouvelable par jour à Strasbourg. Cette résiliation s'est accompagnée, tel que prévu contractuellement, du remboursement du solde de 461 k€ de la phase 1, prise en chiffre d'affaires sur les exercices précédents, et de l'annulation de la phase 2 d'un montant de 2 854 K€ et déficitaire de 4 084 K€.

La résiliation du contrat clés en mains s'est accompagnée de celle du Pacte liant les actionnaires de la Société R-Hynoca et du contrat de licence établi entre R-Hynoca et Haffner Energy, et enfin la sortie de Haffner Energy du capital de R-Hynoca, dont elle détenait 15% des actions. Les commissions sur chiffre d'affaires, prévues au Pacte visé ci-avant jusqu'en 2039<sup>1</sup>, ont été remplacées par un règlement à titre forfaitaire par Haffner Energy à R-Hynoca d'un montant de 3 millions d'euros échelonné jusqu'au 31 décembre 2026.

L'annulation de ces commissions, dont le montant cumulé aurait dû être d'environ 9 millions d'euros à l'horizon 2027 en considérant la trajectoire de croissance prévue du chiffre d'affaires, permettra de fortement améliorer l'EBITDA de la Société Haffner Energy à compter des exercices clos au 31 mars 2025. Cette transaction a été enregistrée dans les comptes du second semestre 2023/2024.

L'impact de la résiliation du contrat R-Hynoca a été enregistré dans les comptes clos au 30 septembre 2023, avec les impacts suivants :

- annulation du chiffre d'affaires de -461 k€ comptabilisé sur les exercices précédents ;
- dépréciation du module industriel et frais de démontage associés pour -1 532 k€
- reprise de la perte à terminaison de 4 084 k€
- constatation de la charge liée aux indemnités pour 3 000 k€, dont 2 850 k€ en dette (crédoiteurs divers)

Cette réorientation est positive pour la Société qui, sur un plan opérationnel, va désormais pouvoir bénéficier de la pleine maîtrise d'un démonstrateur sur son propre site à Marolles (voir section 1.3.4.4 du Rapport Annuel) facilitant les tests longs d'endurance tout en diminuant les frais logistiques.

Comme indiqué lors de la publication des comptes semestriels clos au 30 septembre 2023, le module implanté à Strasbourg a été arrêté le 30 juin 2024 et les opérations de démontage ont débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

---

<sup>1</sup> Les commissions étaient calculées, jusqu'en 2039, selon un barème de 4,5% pour un chiffre d'affaires cumulé inférieur à 20 millions d'euros, 4% entre 20 et 50 millions d'euros, puis diminué de 0,5% par tranche de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires jusqu'à 350 millions d'euros et plafonnées à 0,5% au-delà de ce montant.

### **3.4 Des avancées significatives pour le dispositif industriel et la vitrine des savoir-faire Haffner Energy**

#### **3.4.1 Installation d'un centre d'essais et de formation à Marolles**

Haffner Energy a initié en fin d'année 2023 (cf. [communiqué de presse et dossier de presse du 16 novembre 2023](#)) la création d'un centre d'essais et de formation sur la zone d'activités de Vitry-Marolles (Marne) à proximité de son siège social. Ce centre d'essais est destiné à fonctionner de façon continue 8 000 heures par an et permettra notamment d'effectuer des tests sur différents types de biomasses fournies par ses clients. Après plusieurs mois de travaux de préparation du site et de montage des équipements, ce site, doté d'un équipement industriel de série standardisé de nouvelle génération, est entré en phase de production de gaz renouvelable (syngaz) depuis le 18 juin 2024.

Ayant reçu le feu vert des autorités, Haffner Energy produira avant fin 2024, dans le cadre des opérations de ce site, de l'hydrogène renouvelable d'une capacité nominale de 15 kg/heure destiné à être commercialisé. Au total, le site offrira une large partie de la palette de possibilités offertes par la technologie de Haffner Energy : de la production de gaz renouvelable (syngaz) à la production d'hydrogène renouvelable voire à la co-production d'électricité, de la production de biochar à sa gazéification...

Haffner Energy a bénéficié d'une subvention de la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der pour l'acquisition du terrain, ainsi que d'une subvention du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives. Ce terrain demeure la propriété de la Société pour lequel elle encaissera ainsi des loyers.

#### **3.4.2 Poursuite de l'industrialisation avec l'acquisition de Jacquier et le lancement du projet de Première Usine FactorHy**

Haffner Energy a procédé, le 13 juin 2023, au rachat de la Société Jacquier, entreprise familiale spécialisée dans la chaudronnerie industrielle et la mécanique générale située dans la Marne. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité d'un partenariat engagé avec la Société Jacquier depuis 2017 pour la fabrication et l'assemblage d'équipements stratégiques destinés aux modules de production d'hydrogène et de gaz renouvelables développés par Haffner Energy. Installée dans un bâtiment de 2 500m<sup>2</sup>, la Société Jacquier dispose aujourd'hui de sept ponts roulants et d'un parc machines de 23 unités opérées par dix salariés. Cette acquisition de 100% des titres et du bâtiment industriel, réalisée pour 880 k€, est consolidé par intégration globale dans les comptes de Haffner Energy au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

L'exercice 2023-2024 a permis à Haffner Energy de faire progresser son **projet FactorHy de Première Usine** (cf. [communiqué de presse et dossier de presse du 16 novembre 2023](#)). Basée à Saint-Dizier, cette usine de grande capacité permettra d'assembler les modules de production de gaz et d'hydrogène renouvelables. Les objectifs prévalant à la construction de cette usine sont :

- la maîtrise de la qualité, des coûts et des délais d'assemblage ;
- la possibilité de réalisation de tests des équipements stratégiques en usine;
- la préservation de la propriété intellectuelle.

**Sélectionné dans le cadre de l'appel à projets France 2030 « Première Usine » opéré par Bpifrance**, et soutenu par les élus et partenaires institutionnels locaux, le projet a bénéficié au cours de l'exercice de l'octroi de **subventions d'importance**, dont 5,9 M€ de l'Etat à travers « France 2030 » (dont une avance de 1,47 M€ reçue au cours de l'exercice écoulé, composée à 60% de subventions et 40% d'avances remboursables).

A ces 5,9 M€ s'ajoutent d'autres financements publics d'un montant ferme de 5,7 M€ ainsi qu'un accord de principe supplémentaire de 1,3 M€. La concrétisation de ce projet impliquera un financement complémentaire limité, majoritairement par des prêts bancaires.

### **3.5 Attribution d'un plan d'actions gratuites et rachat d'actions**

4 plans d'actions gratuites ont été attribués sur l'exercice précédent :

- Un premier plan de 290 507 actions (0,65% du capital social) par le Conseil d'Administration du 26 avril 2022. Il concerne trois personnes, toutes salariés et non mandataires sociaux et ne possède pas de critères de performance.
- 3 plans supplémentaires pour un total de 322 809 actions (0,722% du capital social) par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2022. Ces plans sont destinés aux salariés dans les effectifs à la date de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, le 14 février 2022, ainsi qu'aux principaux cadres du groupe, hors mandataires sociaux. L'un de ces trois plans est soumis aux mêmes critères de performance que ceux applicables à la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux.

Ces 4 plans ont des durées d'acquisition de 2 ans et de conservation d'un an.

Le Conseil d'Administration a donné son accord pour un plan n°5 d'Actions Gratuites le 18 mars 2024. Ce plan couvre la période du 18 mars 2024 au 18 mars 2026 et représente un potentiel de distribution d'actions, soumise à performance, pour 27 salariés.

## 4. Événements postérieurs à la clôture

### 4.1 Poursuite du déploiement de l'activité en Amérique du Nord

Au cours de l'exercice, Haffner Energy a poursuivi son développement en Amérique du Nord que la Société avait engagé depuis mai 2023 en créant une direction dédiée.

Le marché américain offre d'importantes opportunités, compte tenu à la fois de l'importance du gisement de biomasse et de la bonne intégration de la Société à l'écosystème local. A ce titre, au cours de l'exercice Haffner Energy a signé un premier partenariat en mars 2024 avec la Société Hexas Biomass, Inc. (voir section 1.3.4.1 du Rapport Annuel) afin de développer des projets conjoints de production de carburants durables à partir de biomasse issue de terres marginales (cf. [communiqué de presse du 13 mars 2024](#)).

Avec le soutien de Business France et de son programme Cleantech Booster USA, à la suite duquel la Société a reçu le prix coup de cœur RSE en avril 2024, Haffner Energy a été sélectionnée par Greentown Labs à Houston (Texas, Etats-Unis), le centre d'innovation où elle est hébergée depuis novembre 2023.

Depuis novembre 2023, Haffner Energy est également membre d'Arches H2, une initiative californienne visant à accélérer les projets d'hydrogène renouvelable. La Société a également rejoint HyVolucity Hub, un collectif d'entreprises du secteur de l'énergie et d'organismes de recherche visant à faire progresser l'écosystème de l'hydrogène renouvelable au Texas et en Louisiane. L'Inflation Reduction Act (IRA), adopté en août 2022, apporte un cadre particulièrement incitatif à la production de biocarburants, dont le SAF et l'hydrogène. Ainsi, pour l'hydrogène, un crédit d'impôt cessible d'un montant maximal de 3\$ par kg d'hydrogène est mis en place. Le montant de ce crédit d'impôt est fonction de l'empreinte carbone du procédé de production de l'hydrogène en analyse de cycle de vie. L'empreinte carbone nulle à négative de la solution HYNOC® correspond au crédit d'impôt maximal. Un mécanisme similaire est mis en place pour la production de SAF, avec un montant maximal de 1,25\$ par gallon de SAF produit.

Ce développement se traduit par la montée en puissance des projets localisés en Amérique du Nord dans le pipeline commercial de la Société (voir section 1.3.4.6 du Rapport Annuel) notamment concernant le SAF.

### 4.2 Création de la filiale Haffner Energy, Inc

Haffner Energy a créé une filiale implantée aux Etats-Unis, dénommée Haffner Energy, Inc dirigée par Marc Haffner, co-fondateur de Haffner Energy. (cf. [communiqué de presse du 29 mai 2024](#)).

### 4.3 Projet de licenciement économique

Un projet de licenciement collectif de 9 salariés pour motif économique a été présenté au CSE de la Société pour information-consultation le 19 juillet 2024.

A l'issue de la réunion, le CSE a émis son avis.

## 5. Participation mise en équivalence dans des sociétés de projet

Selon IAS 28, les intérêts de la Société dans une entreprise associée, i.e. sous influence notable, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers de la Société incluent la quote-part de la Société dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise mise en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Une influence notable est présumée dès lors que le pourcentage de détention dépasse 20%. Mais d'autres critères doivent également être pris en compte pour déterminer l'existence d'une influence notable tels que la représentation au conseil d'administration de l'entité détenue, l'existence de transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les gains découlant des transactions avec l'entreprise mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt de la Société dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur. Non matériel au 31 mars 2024

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022, Haffner Energy a pris une participation dans le capital de deux sociétés de projet lors de leur création : la SAS Pôle du Bourbonnais et la SAS AEVHC. Elle détient 10% du capital de ces deux sociétés, libéré à moitié au 31 mars 2022. Un apport en capital complémentaire a été effectué sur l'exercice clos au 31 mars 2023 sur la SAS Pôle du Bourbonnais.

Ces sociétés n'avaient pas d'activité au 31 mars 2024 et n'ont pas dégagé de résultat sur l'exercice écoulé.

## 6. Données opérationnelles

### 6.1. Information sectorielle

Selon IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise :

- Qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges,
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement suivis par le principal décideur opérationnel,
- Pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

A compter du 23 novembre 2021, date de transformation de la Société en Société anonyme à conseil d'administration, le Conseil d'Administration est devenu le Principal Décideur Opérationnel (PDO) : il prend toutes les décisions relatives à l'approbation du budget, des investissements et de l'allocation des ressources. Il est également responsable de l'évaluation de la performance de l'entité, il définit la politique d'audit et de contrôle de la Société et approuve la nomination et la rémunération des mandataires sociaux.

En l'application d'IFRS 8, la Société opère sur un seul secteur opérationnel. De plus, l'ensemble de son activité et de ses actifs sont situés en France.

## 6.2. Chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », la comptabilisation du chiffre d'affaires reflète le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit. Le transfert des biens et services étant fondé sur la notion de transfert du contrôle au client, celui-ci peut se produire à une date donnée, ou sur une période donnée. La reconnaissance de chiffre d'affaires par la Société repose sur un transfert de contrôle au client en continu sur une période donnée. Il est également précisé que, par symétrie, les coûts de certains équipements spécifiques sont enregistrés dès lors que ceux-ci sont produits et réceptionnés en atelier, du fait d'un transfert de contrôle anticipé du fournisseur vers la Société. Les achats non spécifiques sont enregistrés en stock dès lors que leur usage alternatif n'est pas démontré.

Une provision pour contrat déficitaire est évaluée à la valeur actuelle du plus faible du coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat, ce dernier étant déterminé sur la base des coûts complémentaires nécessaires pour remplir les obligations prévues au contrat. Préalablement à la détermination d'une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à ce contrat.

Le chiffre d'affaires au 31 mars 2024 se décompose comme suit :

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Production d'unités Hynoca®	(460)	303
Produits divers des ventes Jacquier	303	
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>(157)</b>	<b>303</b>

Le Groupe a généré un chiffre d'affaires négatif de -157 k€ au titre de l'exercice clos au 31 mars 2024 qui se décompose ainsi :

- une annulation de chiffres d'affaires pour un montant de 460 k€ lié à la résiliation du contrat R-Hynoca (cf. section 1.3.4.3 du Rapport Annuel)
- un chiffre d'affaires de 303 k€ réalisé par la Société Jacquier correspondant à la vente de matériels de chaudronnerie

Aucun nouveau chiffre d'affaires à l'avancement n'a pu être reconnu sur l'exercice.

Le chiffre d'affaires est intégralement réalisé en France :

<b>Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique en milliers d'euros</b>	<b>31/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>
France	100%	100%
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les variations des passifs sur contrats (produits constatés d'avance) s'expliquent de la manière suivante :

<b>En k€</b>	<b>31/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>
<b>Passifs de contrats au 1er avril</b>	<b>1 500</b>	<b>-</b>
Augmentation au titre des charges financières de l'année sur les contrats		
Produits différés des facturations clients	1 094	1 500
<b>Passifs de contrats au 31 mars</b>	<b>2 594</b>	<b>1 500</b>
Dont Passif Courant	2 594	1 500
Dont Passif Non-Courant		

Les produits différés des facturations clients concernent les contrats Carbonloop.

Carnet de commandes :

Le « carnet de commandes » est la somme des prestations non actualisées restant à exécuter à la date de clôture dans le cadre de contrats clients tels que définis selon IFRS 15, i.e. de contrats créant des droits et obligations exécutoires entre les parties.

Il s'agit ainsi du chiffre d'affaires prévu dans le cadre de commandes fermes pluriannuelles en date de clôture.

Au 31 mars 2024, le carnet de commandes s'établit à 1 230 k€ HT et est constitué par des prestations facturées mais non constatées en chiffre d'affaires.

En k€	Inférieur à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	TOTAL
Montant total du prix de transaction affecté aux prestations non remplies (ou partiellement) à la date de clôture	1 230			1 230

Haffner Energy a procédé à l'annulation du carnet de commandes des prestations qui restaient à réaliser au titre des contrats R-Hynoca et Carbonloop à hauteur de 16 230 k€.

### 6.3. Autres produits

Les subventions publiques d'exploitation qui compensent des charges encourues par la Société sont comptabilisées de façon systématique en résultat en « Autres produits » sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Les subventions publiques d'investissement sont comptabilisées initialement à la juste valeur en produits différés s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui leur sont attachées. Elles sont ensuite comptabilisées en résultat en autres produits de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif afférent.

Le crédit d'impôt recherche est traité comme une subvention publique par analogie. Il est ainsi comptabilisé comme :

- une subvention d'investissement pour la partie qui compense des charges activées en frais de développement,
- une subvention d'exploitation pour la partie des dépenses de recherche qui ne sont pas activées.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) perçu par Haffner Energy correspond dans sa totalité à une subvention d'investissement, et non d'exploitation. Cette subvention d'investissement étant comptabilisée en déduction de la valeur de l'actif financé (frais de développement). (Voir note 10.1 de la présente annexe aux états financiers IFRS).

	31/03/2024	31/03/2023
Autres produits	69	26
<b>Total autres produits</b>	<b>69</b>	<b>26</b>

## 6.4. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se décomposent comme suit :

En k€	Note	31/03/2024	31/03/2023
Achats consommés		(3 030)	(488)
Achats d'études		(570)	(18)
Achats d'électricité		(324)	(167)
<b>Total Achats non-stockés et fournitures</b>		<b>(3 924)</b>	<b>(673)</b>
Sous-traitance d'études, ingénieries et maintenance		(44)	(4)
Locations		(448)	(270)
Entretiens et réparations		(177)	(136)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		(1 160)	(1 396)
Frais de déplacements et missions		(508)	(283)
Publicité et communication		(53)	(95)
Autres charges externes		(1 885)	(1 003)
<b>Total achats et charges externes</b>		<b>(4 274)</b>	<b>(3 188)</b>
<b>Total amortissements des immobilisations et droits d'utilisation</b>		<b>(2 587)</b>	<b>(520)</b>
Taxes		(193)	(116)
Dotation aux dépréciations et provisions		(1 096)	(3 744)
Autres produits et charges d'exploitation		5 815	(338)
Autres produits et charges opérationnels		221	(3 049)
<b>Total autres produits &amp; charges</b>		<b>4 747</b>	<b>(7 247)</b>

Les 3 924 k€ d'achats consommés comprennent :

- La consommation des matières (2 094 k€) entrant dans le processus de valorisation des stocks de produits semi-finis du site de Marolles (la charge est neutralisée par la variation des stocks)
- Le solde, soit 1 830 k€, représente l'ensemble des fournitures, petits équipements et études qui ont été nécessaires à l'exploitation du site de Strasbourg et à la construction du site de Marolles

Au 31 mars 2024, les achats et charges externes s'élèvent à 4 274 k€ (3 188 k€ au 31 mars 2023). Ils comprennent :

- Les honoraires (frais d'avocats, consultants, Commissaires aux Comptes, gestion de la paie)
- Les autres charges externes (essentiellement le recours à des prestataires extérieurs et à du personnel intérimaire)
- Les frais de voyages et déplacements principalement lié aux déplacements entre Strasbourg et Marolles
- Les locations (matériel de chantier, petits matériels, logiciels, et location du site occupé par Haffner Energy à Paris)

Les autres produits et charges se décomposent de la façon suivante :

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	5 595	(3 484)
Dotations nettes pour dépréciations sur actifs courants	(479)	-
Autres produits et charges	(176)	(3 647)
<b>Autres produits et charges</b>	<b>4 940</b>	<b>(7 131)</b>

Ils comprennent principalement :

- La variation nette des provisions d'exploitation s'explique par la reprise des pertes à terminaison sur les contrats R-Hynoca et Carbonloop pour 5 787k€
- Constatation d'une provision pour obsolescence à hauteur de (479) k€
- Un produit correspondant à une indemnité transactionnelle dans le cadre d'un litige avec un fournisseur pour un montant de 339 k€ perçue en date du 22/12/2023
- La quote-part de pénalité transactionnelle R-Hynoca pour un montant de (324) k€ (voir note 3.3 de la présente annexe aux états financiers IFRS)
- L'annulation des pénalités contractuelles de R-Hynoca pour un montant de 150 k€
- La rémunération des membres du Conseil d'Administration pour (400) k€ (cf. note 6.5.4 de la présente annexe aux états financiers IFRS)

Au 31 mars 2023, ils incluaient principalement les dotations nettes aux provisions pour pertes à terminaison (3 505 k€) et la perte de l'acompte versé auprès du fournisseur Xebec (2 418 k€).

## 6.5. Personnel et effectifs

### 6.5.1. Effectifs

Les effectifs correspondent aux effectifs moyens de la période comprenant les CDD et CDI en équivalents temps plein de la Société.

	31/03/2024	31/03/2023
Cadres	50	38
Non cadres	32	12
<b>Effectif moyen sur l'exercice au 31 mars</b>	<b>82</b>	<b>50</b>

L'effectif moyen de 82 personnes se décompose ainsi : 72 salariés pour Haffner Energy (dont 49 cadres et 23 non-cadres) et 10 salariés pour Jacquier (dont 1 cadre et 9 non-cadres).

## 6.5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel sont comptabilisées au fur et à mesure des services rendus.

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

## 6.5.3. Avantages du personnel

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Salaires et traitements	(4 371)	(2 587)
Cotisations sociales	(1 431)	(912)
Indemnités de fin de contrat de travail	(32)	(455)
Charges au titre de régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(381)	(277)
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie	12	(42)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	130	(774)
Autres charges de personnel	(157)	(138)
<b>Total</b>	<b>(6 230)</b>	<b>(5 185)</b>

### Avantages du personnel à court terme

Les avantages à court terme du personnel sont comptabilisés en charges lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer si elle a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

### Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies de la Société correspondent aux indemnités de départ à la retraite versées aux salariés en France.

L'obligation de la Société au titre de ce régime est comptabilisée au passif et évaluée selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation. Le calcul est réalisé selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Le coût des services est comptabilisé en charges de personnel. Il comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime, intégralement comptabilisé en résultat de la période au cours de laquelle il est intervenu, et les pertes et gains résultant des liquidations.

La charge d'intérêt, correspondant à l'effet de désactualisation des engagements, est comptabilisée en charges financières.

Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées en autres éléments non recyclables du résultat global.

### Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où un remboursement en trésorerie ou une diminution des paiements futurs est possible. Il s'agit du régime de retraite général de la Sécurité sociale et des régimes complémentaires.

La variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite se présente de la façon suivante :

En k€	Obligations au 31/03/2024	Obligations au 31/03/2023
<b>Solde au 1er avril</b>	<b>(66)</b>	<b>(33)</b>
<b>Variations de périmètre</b>	<b>(30)</b>	
Incidence des changements de méthode comptable		-
<b>Comptabilisés en résultat net</b>		
Coût des services de l'exercice	12	(42)
Coût financier de l'exercice	-	-
<b>Compris dans les autres éléments du résultat global</b>		
Perte (gain) liés à la réévaluation du passif (écart actuariel)	(1)	10
<b>Total</b>	<b>(20)</b>	<b>(32)</b>
<b>Autres</b>		
Prestations payées		
<b>Total</b>		
<b>Solde au 31 Mars</b>	<b>(86)</b>	<b>(66)</b>

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

	31/03/2024	31/03/2023
Taux d'actualisation	3.32%	3.62%
Taux d'augmentation des salaires	1.00%	1.00%
Turnover	1.57%	1.57%
Age de départ en retraite	64 ans	62 ans
Table de mortalité	Table 2018-2020	Table 2018-2020

À la date de clôture et au regard de la matérialité des montants de 60 k€ au 31 mars 2024 et de 65 k€ au 31 mars 2023, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes n'auraient affecté que de façon peu significative l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite.

#### 6.5.4. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants (Directeur général et Président) ainsi que celles du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Avantages du personnel à court terme	484	569
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	11	16
Rémunération des membres du Conseil d'Administration	400	438
<b>Total</b>	<b>895</b>	<b>1 023</b>

Le passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies au titre des principaux dirigeants est de 42 k€ au 31 mars 2024 et 32 k€ au 31 mars 2023.

## 7. Résultat financier

Les charges provenant des intérêts sur emprunts, dettes financières et dettes de loyers sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a choisi de présenter les intérêts payés parmi les flux de financement.

Les produits financiers et charges financières de la Société comprennent :

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Charges d'intérêts sur emprunts	(51)	(61)
Charges d'intérêts sur dettes de loyers IFRS 16	(33)	(11)
Autres charges financières nettes	(7)	(1)
<b>Total charges financières</b>	<b>(92)</b>	<b>(72)</b>
<b>Total produits financiers</b>	<b>425</b>	<b>82</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>333</b>	<b>10</b>

Les produits financiers sont le résultat des placements sécurisés à court terme (contrat à terme) auprès de nos banques BNP et Caisse d'épargne pour un montant de 425 k€.

## 8. Impôts sur le résultat

### Impôts sur le résultat

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur en France. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils portent sur des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global, directement en capitaux propres ou dans le cadre de regroupements d'entreprises. Les actifs et les passifs d'impôt sont compensés à condition qu'ils remplissent certains critères.

La Société a considéré que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) répond, selon l'analyse des textes, à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« Impôts dus sur la base des bénéfices imposables »).

### Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Le montant de l'impôt exigible dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant d'impôt que la Société s'attend à payer (ou à recevoir) reflétant, le cas échéant, les incertitudes qui s'y rattachent. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

### Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les bénéfices futurs imposables sont évalués par rapport au renversement des différences temporelles imposables. Si le montant des différences temporelles ne suffit pas à comptabiliser l'intégralité d'un actif d'impôt différé, les bénéfices futurs imposables, ajustés du renversement des différences temporelles, sont évalués par rapport au plan d'activité de la Société. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de bénéfices futurs imposables augmente.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et rend compte, le cas échéant, de l'incertitude relative aux impôts sur le résultat.

## 8.1. Charge d'impôt sur le résultat

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Impôt exigible	-	-
Impôt différé	(6)	13
CVAE	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(6)</b>	<b>13</b>

## 8.2. Preuve d'impôt sur le résultat

Le rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Résultat avant impôt	(9 929)	(16 474)
Résultat avant impôt et quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	(9 929)	(16 474)
Taux d'imposition normatif	25.00%	25.00%
<b>(Charge) / produit d'impôt théorique</b>	<b>2 482</b>	<b>4 119</b>
<b>Éléments de rapprochement avec le taux effectif</b>		
- CIR	312	194
- Impôts différés sur déficits de la période non activés	(4 055)	(3 160)
- Impôts différés sur retraitements IFRS non activés	7	(152)
- Différences temporaires fiscales non activées	1 447	(876)
- Différences permanentes	(198)	(111)
- Autres différences		
<b>(Charge) / produit d'impôt effectivement constaté</b>	<b>(6)</b>	<b>13</b>

## 8.3. Ventilation des actifs (passifs) nets d'impôts différés

Les variations des soldes d'impôts différés se présentent comme suit :

En k€	avr-23	Variation en compte de résultat	Variation en autres éléments du résultat global	Entrée de périmètre	Variation en capitaux propres	31/03/2024		
						Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Actifs d'impôt différé lié aux déficits reportables	-							
Passif au titre des prestations définies	16	(3)	(2)	8	3	22	22	
Contrats de location	7	(3)		12	-	17	17	
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES</b>	<b>24</b>	<b>(6)</b>	<b>(2)</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>-</b>

#### 8.4. Impôts différés actifs non reconnus

La Société n'a pas comptabilisé à ce stade d'actif d'impôt différé relatif aux pertes fiscales non utilisées dans la mesure où leur recouvrabilité n'est pas assurée à court terme.

31/03/2024		31/03/2023	
Montants bruts (en K€)	Effet d'impôt (en K€)	Montants bruts (en K€)	Effet d'impôt (en K€)
48 343	12 086	32 124	8 031

Les déficits fiscaux sont reportables indéfiniment.

#### 8.5. Incertitudes relatives aux traitements fiscaux

La Société n'a identifié aucune incertitude significative relative aux traitements fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat.

## 9. Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises. Les coûts d'acquisition sont présentés au compte de résultat.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, valeur qui peut être ajustée jusqu'au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

La différence existante entre le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, un badwill est immédiatement reconnu en résultat.

Les goodwill ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an.

Le Groupe a acquis en juin 2023 la société Jacquier pour un montant de 370 k€. Un écart d'acquisition de 497 k€ a été constaté dans les comptes clos au 31 mars 2024, correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la situation nette négative de 127 k€ de la société Jacquier.

## 10. Immobilisations incorporelles et corporelles

### 10.1. Immobilisations incorporelles

#### Frais de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles si et seulement si elles remplissent tous les critères prévus par la norme IAS 38 : les dépenses peuvent être mesurées de façon fiable et la Société peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Autrement, elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Après la comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La Société a choisi d'utiliser l'exemption d'IFRS 1 permettant d'appliquer prospectivement les dispositions d'IAS 23 relatives aux coûts d'emprunt à capitaliser. En outre, à compter de la date de transition, l'impact d'une prise en compte des coûts d'emprunt liés au financement des frais de développement activés n'est pas jugé significatif au regard des montants des coûts d'intérêt supportés par Haffner Energy.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets et logiciels informatiques. Elles ont une durée d'utilité finie et sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

#### Amortissement

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations ou selon une méthode dite « variable ».

Pour l'amortissement linéaire, les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Frais de Développement : 7 ans
- Brevets : 20 ans
- Logiciels informatiques : 1 an

Nous avons décidé avec effet au 1er octobre 2023 de modifier notre méthode d'amortissement des frais de développement et de retenir désormais la méthode linéaire sur 7 ans à la place de la méthode dite « Variable » (amortissement d'un bien selon une unité d'œuvre).

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Des tests de dépréciation sont effectués conformément à IAS 36.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2023	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Reclassements	31/03/2024
Concessions, brevets & droits similaires	978	32	-	38	-	-	1 048
Frais de développement	4 054	-	-	-	-	216	4 270
Frais de développement en cours	3 172	1 768	(100)	-	-	(171)	4 670
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(45)	(45)
<b>Immobilisations incorporelles (valeur brute)</b>	<b>8 204</b>	<b>1 800</b>	<b>(100)</b>	<b>38</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 943</b>
Amortissement conc, brevets & dts similaires	(209)	-	-	(38)	(117)	-	(364)
Dépréciation des frais de développement	-	-	-	-	(1 531)	-	(1 531)
Amortissement autres immobilisations incorporelles	(44)	-	-	-	(160)	-	(204)
<b>Amortissement immobilisations incorporelles</b>	<b>(253)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(38)</b>	<b>(1 808)</b>	<b>-</b>	<b>(2 100)</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>7 951</b>	<b>1 800</b>	<b>(100)</b>	<b>-</b>	<b>(1 808)</b>	<b>-</b>	<b>7 843</b>

Un projet de mise en place d'un ERP a été constaté en immobilisation en cours pour 341 k€.

La dépréciation des frais de développement pour 1 532 k€ correspond à l'arrêt prévu de l'exploitation du démonstrateur de Strasbourg corrigé de l'imputation du CIR. La résiliation du contrat R-Hynoca (cf. note 3.3 de la présente annexe aux états financiers IFRS) entraîne la dépose du module au 31 août 2024 au plus tard et la dépréciation de la quote-part des éléments de l'actif non-considérés comme étant au cœur de la R&D de la solution Hynoca® : coût d'acquisition auprès de R-Hynoca du démonstrateur de 1<sup>ère</sup> génération pour un montant de 700 k€, 912 k€ de pièces non réutilisables, 356 k€ d'heures de fabrication dont sont déduits 435 k€ CIR.

Le montant du CIR déduit des frais de développement activés s'élève à 1 246 k€ au cours de l'exercice 2024.

Le montant de (100) k€ en cessions correspond à une mise au rebut de 127 k€ de frais de développement dont a été déduit 27 k€ de CIR activé. Elle correspond au démantèlement ou à la mise au rebut des premiers démonstrateurs de certaines parties des modules (craquage, thermolyse, séchage...) et à l'identification de coûts de développement sur des innovations ne faisant plus partie du procédé technologique de Haffner Energy.

Les autres variations correspondent à des acquisitions de brevets et de logiciels.

Pour information, il a été décidé d'appliquer, et ce à partir du 01/10/2023, la méthode de l'amortissement linéaire sur 7 ans pour les frais de développement.

## 10.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le profit ou la perte sur cession d'immobilisations corporelles est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

Les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Matériels et outillages : 3 à 5 ans
- Installations générales : 5 à 10 ans
- Matériels de transports : 3 ans
- Matériels de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Des tests de dépréciation sont effectués conformément à IAS 36.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2023	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Reclassements	31/03/2024
Autres installations tech, matériel & outillage industriels	182	281	(12)	266	-	-	717
Agencements	-	23	-	-	-	-	23
Mobilier de bureau	-	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	107	37	(15)	12	-	-	141
Autres immobilisations corporelles	284	1 047	(9)	34	-	-	1 357
<b>Immobilisations corporelles (valeur brute)</b>	<b>573</b>	<b>1 389</b>	<b>(37)</b>	<b>312</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 237</b>
Amortissement autres installations tech, matériel & outillage	(87)	-	-	(253)	(66)	-	(406)
Amortissement Agencements	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Amortissement mobilier de bureau	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement matériel informatique	(47)	-	13	(11)	(35)	-	(80)
Amortissement autres immobilisations corp.	(163)	-	18	(13)	(71)	-	(229)
<b>Amortissement immobilisations corporelles</b>	<b>(297)</b>	<b>-</b>	<b>31</b>	<b>(277)</b>	<b>(173)</b>	<b>-</b>	<b>(716)</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>276</b>	<b>1 389</b>	<b>(6)</b>	<b>35</b>	<b>(173)</b>	<b>-</b>	<b>1 521</b>

Les acquisitions réalisées sur l'exercice clos au 31 mars 2024 correspondent :

- Acquisition d'un terrain à Marolles et ses coûts d'aménagement
- Acquisition du terrain industriel Jacquier
- Acquisition du bâtiment industriel Jacquier (usine de chaudronnerie)
- Frais d'aménagement et d'agencement de notre bureau d'étude à Saint-Herblain
- Divers équipements de matériel de chantier et informatique

### 10.3. Tests de dépréciation

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la Société examine à chaque période de présentation de l'information financière, s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe de tels indices, la Société effectue un test de dépréciation afin d'évaluer si la valeur comptable des actifs (ou des groupes d'actifs correspondant à l'unité génératrice de trésorerie auxquels ils se rattachent) n'est pas supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Ce test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à sept ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini. Par ailleurs et conformément à IAS 36.10, un test de dépréciation annuel doit être réalisé sur les frais de développement en cours et non encore amortis.

Haffner Energy prévoit de réaliser un test de dépréciation dans les prochains jours, une fois le business plan à 5 ans achevé. Les premières conclusions du business plan n'invitent toutefois pas à une dépréciation sur les actifs.

Dans le cadre de sa réorientation stratégique, Haffner Energy est sur le point de finaliser un nouveau business plan. Les conclusions de ce travail ne mettent pas en évidence la nécessité de constater une dépréciation sur ces actifs incorporels. La revue des frais de développement par nature a par ailleurs donné lieu à une mise au rebut à une valeur nette de CIR de 100 k€ (cf. note 10.1 de la présente annexe aux états financiers IFRS) pour des technologies plus utilisées.

## 11. Contrats de location

A la signature d'un contrat, la Société détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location.

Le contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, la Société évalue si : i) le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié, ii) la Société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation, et iii) la Société a le droit de décider de l'utilisation de l'actif.

La Société comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de mise à disposition du bien loué (i.e. à la date de début du contrat). L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers majorée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, des coûts directs initiaux éventuellement supportés et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.

L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location, sauf si ce dernier prévoit un transfert à la Société de la propriété de l'actif sous-jacent au terme du contrat ou si le coût de l'actif « droit d'utilisation » tient compte du fait que la Société exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif « droit d'utilisation » sera amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif « droit d'utilisation » verra sa valeur régulièrement revue à la baisse en cas de pertes pour dépréciation et fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal de la Société. C'est ce dernier taux que la Société emploie généralement comme taux d'actualisation.

La Société détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes pour une durée équivalente à celle du contrat de location.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- Des loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance,
- Des loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat,
- Des montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle, et
- Du prix d'exercice d'une option d'achat que la Société est raisonnablement certaine d'exercer, des loyers payés au cours de la période de renouvellement si la Société est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que la Société ne soit raisonnablement certaine de ne pas résilier le contrat par anticipation,

- Déduction faite des avantages incitatifs accordés par le bailleur.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs dû à un changement d'indice ou de taux, en cas de réévaluation par la Société du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, si la Société revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance.

Lorsque la dette de loyers est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Enfin, la Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes de loyers pour les contrats à court terme, dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que pour les contrats dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros). Ces loyers sont comptabilisés en charges.

La Société comptabilise des actifs et passifs d'impôts différés sur la dette de loyers et le droit d'utilisation respectivement en considérant que les déductions fiscales sont attribuables au passif.

En cas de renégociation d'un contrat de location (montant de loyer et/ou durée) allant au-delà des dispositions initiales du contrat, les modifications de contrats conduisent généralement le preneur à recalculer la dette de loyer en utilisant un taux d'actualisation révisé en contrepartie d'une modification du droit d'utilisation.

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à louer des locaux, des véhicules ainsi que des matériels.

Les contrats exemptés pour courte durée correspondent essentiellement à des contrats de location de matériel de chantiers, des contrats de location immobilière ponctuelle de type Algeco, chapiteau, des contrats de petits matériels de R&D type analyseur de gaz ainsi que des contrats de location de logiciel.

Les contrats exemptés pour faible valeur correspondent essentiellement aux contrats de téléphonie.

Ces contrats représentent des charges de 428 k€ en 2024 et de 252 k€ en 2023 incluses au sein du poste « locations ».

Les droits d'utilisation se décomposent de la manière suivante :

En k€	Locaux	Véhicules	Matériels	TOTAL
<b>Solde au 31 Mars 2023</b>	<b>263</b>	<b>103</b>	<b>10</b>	<b>375</b>
<i>Entrée en périmètre des amortissements</i>	-	-	(559)	(559)
<i>Entrée en périmètre des droits d'utilisation</i>	-	-	945	945
Charge d'amortissement pour l'exercice	(432)	(76)	(98)	(606)
Reprise d'amortissement pour l'exercice	131	54	-	185
Ajouts à l'actif « droits d'utilisation »	587	90	0	677
Décomptabilisation de l'actif « droits d'utilisation »	(131)	(65)	-	(196)
<b>Solde au 31 Mars 2024</b>	<b>417</b>	<b>106</b>	<b>298</b>	<b>821</b>

Par ailleurs, les impacts afférents sur le compte de résultat et en termes de flux de trésorerie se présentent comme suit :

- Montants comptabilisés en résultat net :

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	(33)	(11)
Charges d'amortissement sur l'exercice	(606)	(292)
Charges liées aux contrats de location de courte durée	(401)	(144)
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée sur des actifs de faible valeur	(16)	(109)
<b>Solde au 31 Mars</b>	<b>(1 056)</b>	<b>(556)</b>

- Montants comptabilisés en flux de trésorerie :

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location	<b>(630)</b>	<b>(275)</b>

## 12. Actifs financiers non courants

Les prêts et cautionnement versés dans le cadre de contrats de location principalement sont comptabilisés initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Titres mis en équivalence	23	23
Dépôts et cautionnements versés	221	258
Autres actifs financiers non courants		
<b>Actifs financiers non courant</b>	<b>244</b>	<b>281</b>

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022, Haffner Energy a souscrit au capital de deux Sociétés de projet lors de leur création : la SAS Pôle du Bourbonnais et la SAS AEVHC. Elle détient 10% du capital de ces deux Sociétés, libéré à moitié au 31 mars 2022. Un apport en capital complémentaire d'un montant de 3 k€ a été effectué sur l'exercice clos au 31 mars 2023 sur la SAS Pôle du Bourbonnais.

Ces Sociétés n'avaient pas d'activité au 31 mars 2024 et n'ont pas dégagé de résultat sur la période.

### 13. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production sont évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours de production sont le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle, selon une approche au cas par cas, au regard de la qualité des produits, à la date de clôture de l'exercice.

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	112	-
Stocks - en-cours de production	2 261	-
Stocks de marchandises	8 251	250
Dép. des stocks de marchandises	(400)	-
Dép. des stocks - en-cours de production	(79)	-
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>10 145</b>	<b>250</b>

Les stocks de marchandises s'élèvent à 8 251 k€ et correspondent à des achats d'anticipation (fours, compresseurs, PSA...).

Le stock des en-cours représente la construction de notre produit fini (Hynoca®).

Une provision pour obsolescence du stock de marchandises a été constatée à hauteur de 400 k€ (5%) pour couvrir des problèmes techniques éventuels.

Une provision pour obsolescence du stock des en-cours de production a été constatée du faite du faible taux de rotation de ces pièces.

## 14. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres créances opérationnelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis au coût amorti, qui correspondent généralement à leur valeur nominale.

Conformément à IFRS 9, la Société applique la méthode simplifiée dans l'évaluation des créances commerciales et reconnaît les pertes de valeur attendues sur la durée de vie de celles-ci.

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Créances clients	2 369	590
Actifs sur contrat client courants	177	541
Dépréciation des créances au titre des pertes attendues	(545)	(503)
<b>Total créances clients</b>	<b>2 000</b>	<b>627</b>
<b>Total Créances d'impôt courant</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Charges constatées d'avance	2 918	321
Créances fiscales	3 103	2 070
Créances sociales	-	6
Autres actifs courants	5 569	9 249
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>11 590</b>	<b>11 646</b>

Au 31 mars 2024, les créances clients comprennent principalement :

- Des créances sur les contrats Carbonloop pour un montant de 1 840 k€
- Des créances d'antériorité supérieure à un an pour 604k€ TTC (dont 177 k€ en actifs sur contrat client), provisionnées à 100% pour 503k€
- Des créances de la Société Jacquier pour 102 k€ TTC, et provisionnés à hauteur de 42k€

Au 31 mars 2023, les créances clients comprenaient :

- Une créance de 163 k€ sur un des contrats Carbonloop signé au 31 mars 2023
- Des créances d'antériorité supérieure à un an pour 427 k€ TTC, provisionnées à 100%.

Au 31 mars 2024, les actifs sur contrats clients comprennent une facture à établir de 177 K€ sur le client Synnov (provisionnée à 100%). Au 31 mars 2023 ils comprenaient cette même facture ainsi qu'un encours sur le contrat Carbonloop pris à l'avancement.

L'augmentation du solde clients s'explique notamment par les facturations sur les contrats Carbonloop.

Au bilan l'évolution de la dépréciation des créances clients et actifs sur contrats s'établit comme suit :

	31/03/2024	31/03/2023
<b>Solde au 01 Avril</b>	<b>(503)</b>	<b>(503)</b>
Dot./dép. des actifs circulants	-	-
Rep. excep./ dép. des créances (actif circulant)	-	-
Reprise	-	-
Variations de périmètre	(42)	-
<b>Solde au 31 Mars</b>	<b>(545)</b>	<b>(503)</b>

Les créances fiscales comprennent principalement des créances de TVA (respectivement 890 k€ au 31 mars 2024 et 1 112 k€ au 31 mars 2023) ainsi que la créance liée au CIR (respectivement 2 151 k€ au 31 mars 2024 et 778 k€ au 31 mars 2023).

Les autres actifs courants comprennent :

- Des acomptes versés aux fournisseurs pour un montant de 5 457 k€ au 31 mars 2024 et 8 855 k€ au 31 mars 2023)
- Une créance de 350 k€ liée à une subvention d'investissement à recevoir (voir note 18 de la présente annexe aux états financiers IFRS)

## 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des disponibilités détenues auprès des autres banques. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Au sein du tableau de flux de trésorerie, le poste correspond à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, après déduction des découverts bancaires.

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Comptes bancaires	8 493	12 877
Équivalents de trésorerie	2 546	22 599
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière</b>	<b>11 039</b>	<b>35 476</b>

Les équivalents de trésorerie sont constitués de 2 500 k€ de placements en compte à terme et pour 46 k€ du contrat de liquidité confié à Portzamparc.

Au 31 mars 2023, les équivalents de trésorerie sont constitués de 22 500 k€ de placements en compte à terme et pour 99 k€ du contrat de liquidité confié à Portzamparc.

## 16. Capitaux propres

### 16.1. Capital social

Le capital est composé uniquement d'actions ordinaires.

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction de la prime d'émission.

	Actions ordinaires	
	31/03/2024	31/03/2023
<b>Nombre d'actions :</b>		
En circulation à l'ouverture	44 693 457	44 693 457
Division du nominal	-	
Diminution de capital	-	
Augmentation de capital	-	
<b>En circulation à la clôture – actions entièrement libérées</b>	<b>44 693 457</b>	<b>44 693 457</b>

## Actions auto détenues

Haffner Energy a confié à Portzamparc la mise en œuvre d'un contrat de liquidité. Au 31 mars 2024, la Société possédait 123 580 actions valorisées pour un montant total de 193 797 €.

<b>Nombre d'actions :</b>	<b>31/03/2024</b>
Nombre de titres achetés	154 057
Valeur des titres achetés	172 506
Prix unitaire moyen	1
Nombre de titres vendus	97 524
Valeur des titres vendus à l'origine	315 299
Prix de vente des titres vendus	119 275
Plus ou moins value	(196 024)
Nombre de titres annulés	
<b>Nombre de titres</b>	<b>123 580</b>
<b>Valeur d'origine des titres</b>	<b>193 797</b>

## 16.2. Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir les activités de développement.

Par ailleurs, le financement des activités de la Société se fait principalement par des levées de fonds via l'obtention d'emprunts, de subventions, d'avances remboursables et des augmentations de capital.

### 16.3. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants.

Le résultat dilué par action a été calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (de base)	31/03/2024	31/03/2023
<b>En k€</b>		
Résultat net de la période, attribuable aux propriétaires de la Société	(9 935)	(16 461)
<b>Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires</b>	<b>(9 935)</b>	<b>(16 461)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)	31/03/2024	31/03/2023
Nombre d'actions ordinaires au 1er avril	44 693 457	44 693 457
Division du nominal	-	-
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital (en nombre d'actions)	-	-
Effet dilutif des stock options et actions gratuites	-	-
Actions d'autocontrôle	(481 743)	(228 951)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 Mars</b>	<b>44 211 714</b>	<b>44 464 506</b>
<b>Résultat de base par action en €</b>	<b>(0.22)</b>	<b>(0.37)</b>
<b>Résultat dilué par action en €</b>	<b>(0.22)</b>	<b>(0.37)</b>

## 17. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite, à la date de clôture qui résulte d'un événement passé, qui engendrera probablement une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est évalué en application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » sur la base de l'estimation la plus probable de l'obligation nécessaire pour atteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

Au 31 mars 2024, le Groupe a repris la perte pour contrat déficitaire de 4 084 k€ se rapportant au contrat R-Hynoca (cf. note 3.3 de la présente annexe aux états financiers IFRS) et celle de 1 703 k€ sur les contrats Carbonloop.

Le Groupe a constitué une provision pour démantèlement du module de démonstration pour un montant de 101 k€.

En k€	31/03/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassements	31/03/2024
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	-	-	-
Provisions pour garanties - non courant	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques - non courant	-	-	-	-	-	-
Provision pour remise en l'état du site - non courant	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions non courantes</b>	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges - courant	5	100	(10)	10	-	105
Provisions pour garanties - courant	28	-	-	-	-	28
Autres provisions pour risques - courant	5 787	-	(5 787)	-	-	-
Provision pour remise en l'état du site - courant	-	101	-	-	-	101
<b>Provisions courantes</b>	<b>5 820</b>	<b>201</b>	<b>(5 797)</b>	<b>10</b>	-	<b>234</b>

## 18. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 3 469 k€ au 31 mars 2024.

Au 31 mars 2024, les autres passifs non courants sont relatifs à :

- Produits constatés d'avance au titre des subventions perçues par le Groupe (1 619 k€) :
  - o Subvention d'investissement reçue dans le cadre du programme « Territoires d'industrie » et ayant pour objet la modernisation et l'amélioration énergétique de l'outil industriel, octroyée le 15 mars 2021 par Bpifrance
  - o 60% de l'acompte reçu (1,47M€ composé à 60% de subventions et 40% d'avances remboursables) dans le cadre de l'Appel à projets France 2030 opéré par Bpifrance et pour lequel la Société a été lauréate au printemps 2023<sup>2</sup>
  - o Subvention reçue par la SAS Jacquier dans le cadre du financement de deux machines
  
- La dette R-HYNOCA (1 850 k€) à la suite du protocole signé le 13/12/2023 (cf. note 3.3 de la présente annexe aux états financiers IFRS)

---

<sup>2</sup> Ce contrat finance le projet FactorHy de Première Usine de la Société Haffner Energy et a été signé pour un financement global de 5 903 k€ dont 3 542 k€ sous forme de subvention et 2 361 k€ sous forme d'avance remboursable. Une avance a été versée à la signature du contrat, deux autres versements seront versés au franchissement de deux étapes clés du projet.

## 19. Emprunts, dettes financières et dettes de loyer

### 19.1. Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

De plus, conformément à l'exemption d'IFRS 1 relative aux prêts gouvernementaux, la Société a appliqué IFRS 9 et IAS 20 prospectivement à compter de la date de transition aux prêts et avances remboursables (Bpifrance, Oséo, Ademe) contractés antérieurement à la date de transition. Ainsi, ces prêts sont maintenus à leur valeur nominale, sans être réévalués à leur juste valeur en date de comptabilisation initiale et sans comptabilisation d'une composante subvention.

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

En k€	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Taux contractuel	Date d'échéance	Valeur nominale	31/03/2024	31/03/2023
						Valeur comptable	Valeur comptable
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1,80%	30.04.2025	750	168	321
Prêt Atout BPI	EUR	Taux fixe	2,50%	31.05.2025	1 300	406	731
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1,25%	30.09.2028	500	451	500
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1,25%	31.01.2029	500	484	500
<b>Total emprunts</b>					<b>2 550</b>	<b>1 510</b>	<b>2 052</b>
Prêt garantie Etat (PGE) - BNP	EUR	Taux fixe	0,75%	04.05.2026	780	434	632
Prêt garantie Etat (PGE) - KOLB	EUR	Taux fixe	0,57%	19.05.2026	520	283	413
EMPRUNT PGE 150 K€ - Jacquier	EUR	Taux fixe	3,96%	16.12.2027	150	141	
<b>Total prêts garantie Etat (PGE)</b>					<b>1 450</b>	<b>859</b>	<b>1 045</b>
Avance remboursable Bpifrance	EUR	Taux fixe			1 660	271	577
Avance remboursable Ademe	EUR	Taux fixe			997	679	997
Avance remboursable BPI Ass Prospection	EUR	Taux fixe			65	65	65
Avance remboursable BPI AAP 1ère usine	EUR	Taux fixe			590	590	
<b>Total avances remboursables</b>					<b>3 312</b>	<b>1 605</b>	<b>1 639</b>
<b>Comptes courants associés</b>					<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Dettes de loyers</b>	EUR	Taux fixe			<b>815</b>	<b>815</b>	<b>404</b>
<b>Total</b>					<b>8 132</b>	<b>4 794</b>	<b>5 145</b>

## 19.2. Tableau de variation des emprunts, dettes financières et dettes de loyers en distinguant les flux de trésorerie des autres flux

Les variations des emprunts et dettes financières ainsi que des dettes de loyers au 31 mars 2024 se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2023	Flux de trésorerie				Var. non-monétaires			31/03/2024	
		Encaissements liés aux nouvelles	Flux d'intérêts payés	Variation de périmètre	Rembourts de dettes	Charges d'intérêt	Impact IFRS 16 - Contrats	Variation de périmètre		Reclasst
Autres emprunts	3 242	590	-	150	-9	-	-	-	(1 923)	2 050
Emprunts obligataires										
Autres dettes financières de plus d'un an										
<b>Total emprunts et dettes financières non courantes</b>	<b>3 242</b>	<b>590</b>	<b>-</b>	<b>150</b>	<b>(9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 923)</b>	<b>2 050</b>
<b>Dettes de loyer non courantes</b>	<b>223</b>	<b>386</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(112)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>496</b>
Autres emprunts	1 494	-	(51)	-	(1 494)	51	-	-	1 923	1 923
Comptes-courants d'associés	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5
<b>Total emprunts et dette financière courantes</b>	<b>1 499</b>	<b>-</b>	<b>(51)</b>	<b>-</b>	<b>(1 494)</b>	<b>51</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 923</b>	<b>1 928</b>
<b>Dettes de loyer courantes</b>	<b>181</b>	<b>557</b>	<b>(33)</b>	<b>99</b>	<b>(596)</b>	<b>-</b>	<b>112</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>319</b>
<b>Total Emprunts et Dettes financières</b>	<b>5 145</b>	<b>1 533</b>	<b>(84)</b>	<b>249</b>	<b>(2 099)</b>	<b>51</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 794</b>

La variation au cours de l'exercice clos au 31 mars 2024 est principalement due à l'obtention d'une avance remboursable dans le cadre de l'appel à projets France 2030 Première Usine opéré par Bpifrance pour 590 k€ (cf. note 18 de la présente annexe aux états financiers IFRS).

## 20. Fournisseurs et autres passifs courants et non courants

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis au coût amorti, qui correspondent généralement à leur valeur nominale.

Les dettes fournisseurs et autres passifs se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2024	31/03/2023
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>3 031</b>	<b>4 432</b>
Dettes sociales	1 655	1 519
Dettes fiscales	798	632
Avances et acomptes clients	1 000	-
Autres dettes courantes	1 251	203
Produits de subvention différé	38	70
Passifs sur contrat	2 594	1 500
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>7 336</b>	<b>3 925</b>

La Société Haffner Energy a perçu un acompte de 1 000 k€ versé par la Société SARA dans le cadre de l'accord stratégique de long terme signé le 31 mars 2023.

Les passifs sur contrat de 2 594 k€ correspondent aux produits constatés d'avance comptabilisés dans le cadre des contrats avec le client Carbonloop (cf. note 3.2 de la présente annexe aux états financiers IFRS).

## 21. Instruments financiers et gestion des risques

### 21.1. Classement et juste valeur des instruments financiers

Les niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés de l'instrument sur un marché actif;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés de l'instrument inclus dans le niveau 1) ;
- Niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

En k€	Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	31/03/2024		31/03/2023	
			Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Dépôts et cautionnements	Juste valeur	Niveau 2 - Note 2	221	221	258	258
<b>Total actifs financiers non courants</b>			<b>221</b>	<b>221</b>	<b>258</b>	<b>258</b>
Créances clients	Coût amorti	Note 1	1 823	1 823	87	87
Autres actifs financiers courants	Coût amorti	Note 1			-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Note 1	11 039	11 039	35 476	35 476
<b>Total actifs financiers courants</b>			<b>12 862</b>	<b>12 862</b>	<b>35 563</b>	<b>35 563</b>
<b>Total actif</b>			<b>13 083</b>	<b>13 083</b>	<b>35 821</b>	<b>35 821</b>
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	2 050	2 050	3 242	3 242
<b>Total passifs financiers non courants</b>			<b>2 050</b>	<b>2 050</b>	<b>3 242</b>	<b>3 242</b>
<b>Dettes de loyers non courant</b>	Coût amorti	Niveau 2 - Note 3	<b>496</b>	<b>496</b>	<b>223</b>	<b>223</b>
Comptes-courants associés	Juste valeur	Niveau 2 - Note 4	5	5	5	5
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	1 923	1 923	1 494	1 494
Dettes fournisseurs	Coût amorti	Note 1	3 031	3 031	4 432	4 432
<b>Total passifs financiers courants</b>			<b>4 955</b>	<b>4 955</b>	<b>5 926</b>	<b>5 926</b>
<b>Dettes de loyers courant</b>	Coût amorti	Note 3	<b>319</b>	<b>319</b>	<b>181</b>	<b>181</b>
<b>Total passif</b>			<b>7 820</b>	<b>7 820</b>	<b>9 168</b>	<b>9 168</b>

Note 1 - La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 - La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des prêts et cautionnement est jugée non significative.

Note 3 - Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette de loyers et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur n'est pas fournie.

Note 4 - La juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché.

## **21.2. Gestion des risques**

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de liquidité. Le risque de change n'est pas significatif.

### **21.2.1. Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt de la Société est limité dans la mesure où ses principaux emprunts sont à taux fixe. La Société n'a recours à aucun instrument financier dérivé pour couvrir son risque de taux d'intérêt.

### **21.2.2. Risques de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la Société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les valeurs comptables des actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont détenus auprès de contreparties bancaires et d'institutions financières de premier rang.

La Société considère que sa trésorerie et équivalents de trésorerie présentent un risque très faible de risque de crédit au vu des notations de crédit externes de leurs contreparties.

#### *Créances clients et actifs sur contrats*

Le risque de crédit lié aux créances détenues sur les clients est jugé maîtrisé. Les dépréciations comptabilisées concernent des créances avec une antériorité significative et pour lesquelles à la date d'arrêt des comptes IFRS la Direction considère le risque de non-recouvrement comme élevé (cf. note 14 de la présente annexe aux états financiers IFRS).

### 21.2.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposée la Société lorsqu'elle éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif de la Société pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société (cf. note 2.6 de la présente annexe aux états financiers IFRS).

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de clôture s'analysent comme suit. Les montants, exprimés en données brutes et non actualisées, comprennent les paiements d'intérêts contractuels.

31/03/2024	En k€	Flux financiers contractuels				
	Valeur comptable	Total	moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes financières	3 978	3 978	1 928	750	1 215	86
Dettes de loyer	815	815	319	248	128	120
Dettes fournisseurs	3 031	3 031	3 031			
Autres passifs financiers	10 805	8 955	7 955	-	1 000	
<b>Total passifs financiers</b>	<b>18 630</b>	<b>16 780</b>	<b>13 233</b>	<b>998</b>	<b>2 344</b>	<b>205</b>

## 22. Transaction avec les parties liées

k€	31/03/2024	31/03/2023
<b>Transactions avec la Société R-Hynoca</b>		
Chiffre d'affaires	-461	-
Créances client (TTC)	-	-
Actifs sur contrat	-	-
<b>Transactions avec la Société Kouros et ses filiales</b>		
Redevances de licences	-	-
Chiffre d'affaires	-	303
Créances client (TTC)	1 840	163
Avances et acomptes reçus	-	-
Dette	2 594	-
Charge	-	-
<b>Transaction avec la SCI Darian, détenue par Philippe Haffner et ses enfants</b>		
Loyer SCI Darian	68	32
Location SCI Darian - Dette IFRS 16	118	200

## 23. Engagements hors bilan

En k€	31/03/2024	31/03/2023
<b>Garanties données :</b>	<b>3 088</b>	<b>4 991</b>
BNP Paribas Vitry	2 151	3 599
KOLB	148	436
Caisse d'Épargne	789	957
<b>Garanties reçues :</b>		
Garantie reçue de l'Etat (prêt période COVID)	406	731

## 24. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires facturés à la Société par son commissaire aux comptes se répartit ainsi pour les exercices clos au 31 mars 2024 et 2023 :

En k€	31/03/2024	31/03/2023
Certification des comptes individuels	62	57
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	78	98
<b>Honoraires CAC Audit</b>	<b>140</b>	<b>155</b>